



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 09 avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis -Mr BLEIN Gilbert-
Mme Florence DEJOIN - Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme
CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain -Mr DUPEUBLE Philippe – Mr
BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile- Mme Pascale GEY – Mr Maxime BERGER - Mr
FOL Daniel – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents le procès-verbal
de la séance du conseil municipal du 12 mars 2024.**

**1- Approbation des comptes de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 2023 –
Budget principal et Lotissement**

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents

2- Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Patricia BLEIN,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023

Adopte à l'unanimité des membres présents ce compte administratif 2023 qui présente :

Un excédent de fonctionnement de 282 487.49 euros

Un excédent d'investissement de 98 977.89 euros

3- Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 – Budget Lotissement

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Patricia BLEIN,

Après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2023

Adopte à l'unanimité des membres présents ce compte administratif 2023 qui présente :

un déficit de fonctionnement de 87.91 euros

et un excédent d'investissement de 172 543.83 euros

Madame le Maire s'est retirée de la séance. Le compte administratif du budget principal et du budget Lotissement pour l'exercice 2023 sont approuvés à l'unanimité des membres présents

4- Affectation du résultat 2023 au BP 2024 – Budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Patricia BLEIN, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 09 avril 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **108 637.93 euros**
Un excédent reporté de **173 849.56 euros**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **282 487.49 euros**

Un excédent d'investissement de : **98 977.89 euros**
Un déficit des restes à réaliser de : **0 euros**
Soit un besoin de financement de : **98 977.89 euros**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT **282 487.49 euros**
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) **0 euros**
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) **282 487.49 euros**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT **98 977.89 euros**

5- Affectation du résultat 2023 au BP 2024 – Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Patricia BLEIN, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 le 09 avril 2024.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	0.20 euros
Un déficit reporté de	87.71 euros
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	87.91 euros
Un excédent d'investissement de :	172 543.83 euros
Un déficit des restes à réaliser de :	0 euros
Soit un excédent de financement de :	172 543.83 euros

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : DEFICIT	87.91 euros
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 euros
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	87.91 euros

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : **EXCEDENT 172 543.83 euros**

6- Approbation de la contribution définitive au SIEMLY – Exercice 2024

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 07 novembre 2023 relative à la décision de budgétiser en totalité la participation provisoire au SIEMLY pour l'exercice 2024 d'un montant de 2 106.49 euros.

Le 07 mars 2024 la délibération N° 2024/001 du 05 février 2024 du SIEMLY relative aux contributions communales définitives pour l'année 2024 a été communiquée.

Le montant de la participation définitive pour la commune de Saint-Clément-les-Places pour l'exercice 2024 s'élève à la somme de 2 109.62 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide de budgétiser la totalité de la participation au SIEMLY qui s'élève à la somme de 2 109.62 euros pour l'exercice 2024.

7- Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2024 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

	<u>Investissement :</u>	
Dépenses		392 212.58 euros
Recettes :		392 212.58 euros
	<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses :		760 851.69 euros
Recettes :		760 851.69 euros

8- Vote du Budget Primitif « Lotissement » pour l'exercice 2024 :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vote les propositions nouvelles du Budget Lotissement de l'exercice 2024 :

Investissement :

Dépenses 14 260.00 euros
Recettes : 172 543.83 euros

Fonctionnement :

Dépenses : 759.91 euros
Recettes : 759.91 euros

Les membres du Conseil Municipal attribuent :

Pour la Bibliothèque :

2 000 euros pour l'achat de livres, cd, etc
250 euros pour l'achat de fournitures

Ecole : Fournitures scolaires : 65,00 € par élève

Prix de Fin d'année : 30,00 € par élève.

PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

SYNDICAT DES EAUX : 2 106.49 euros

SIVOS : 393.00 euros

ATTRIBUTION COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES :

ATTRIBUTION DE COMPENSATION : 17 315 euros

SUBVENTIONS 2024 :

AMICALE LAÏQUE : 10 000 euros

Garderie et restaurant enfants

Monsieur Sylain SANCHEZ co-président s'est retiré de la salle lors du vote

SPA LYON SUD EST : 404 euros

ACTIVITES PERISCOLAIRES : 2 010 euros

4 CANTONS : 202 euros

CINE DES MONTS DU LYONNAIS : 357 euros

Pour le soutien au cinéma itinérant

FANFARE L'ETOILE : Pour cours de musique 2 550 euros

FANFARE L'ETOILE : Festifurie's 2 500 euros

<u>K DANSE :</u>	1 000 euros
<u>L'ASSAUT DES PLACES :</u>	1 500 euros
<u>GROUPE DEPRIM ESPOIR :</u>	100 euros
<u>MOUVEMENT VIE LIBRE :</u>	100 euros
<u>CENTRE DE LOISIRS :</u>	200 euros
<u>RESEAU ENTRAIDE SOLIDARITE :</u>	100 euros
<u>SOLIDAIRES AIDANTS MONTS DU LYONNAIS :</u>	100 euros
<u>ETAIS :</u>	100 euros
<u>ASSOCIATION NEUROGEL EN MARCHÉ</u>	750 euros
<u>ADAPEI :</u>	Mise à disposition du foyer rural
<u>SOIT UN TOTAL DE SUBVENTIONS VOTEES :</u>	21 973 euros

La salle d'animation sera mise à disposition gracieusement à L AREC de SAINT- LAURENT-DE-CHAMOUSSET le 21 juillet 2024 à l'occasion d'un pique-nique

INVESTISSEMENT PREVUS EN 2024 :

Acquisition d'une griffe à adapter sur le tracteur communal
Acquisition de tables de pique-nique en remplacement des tables situées à proximité du foyer rural
Acquisition de décorations de Noël
Acquisition de petits matériels pour l'agent technique notamment une perceuse
Frais d'études de révision du PLU
Frais d'études d'élaboration d'un schéma directeur pour le réseau de chaleur
Aménagement d'un accès à l'auberge
Travaux de mise aux normes de l'auberge
Travaux de réfection de la Route Départementale 101 en agglomération et du réseau d'eau potable – Accessibilité – Réfection des toilettes publiques et de la bascule

9- Zone d'accélération des énergies renouvelables :

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et particulièrement son article 15 codifié à l'article L141-5-3 du code de l'énergie ;

Rapport

Le rapporteur indique au conseil municipal que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Son article 15 demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies

renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAEnR).

Le rapporteur précise que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas ;
- La commune a l'obligation de transmettre la délibération relative aux zones d'accélération au référent préfectoral aux énergies renouvelables, à l'EPCI dont il est membre afin qu'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones par rapport au projet de territoire de l'EPCI soit organisé ;

Compte tenu de ces éléments, le rapporteur expose :

Les ZAENR proposées à la concertation ont été modifiées suite aux remarques reçues, et sont désormais les suivantes :

- **pour le solaire thermique :**
 - Sur tout le territoire communal ;
- **pour le solaire photovoltaïque sur bâtiment :**
 - Sur tout le territoire communal ;
- **pour la géothermie de surface (PAC) :**
 - Sur tout le territoire communal ;
- **pour la géothermie profonde :**
 - Sur tout le territoire communal ;
- **pour les réseaux de chaleur bois :**
 - Sur tout le territoire communal

Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré,

-identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes ;

Le Maire ou son représentant est en charge de la transmission de la présente délibération :

- à Mme la Référente préfectorale aux énergies renouvelables via le portail cartographique ;
- à M. le Président de l'Établissement public de coopération intercommunale, porteur du SCoT.

-Est avisé du dépôt d'autorisations d'urbanisme depuis le 12 mars 2024

Comptes-rendus des commissions communales :

- Compte-rendu formulé par Odile SEVE et Jeanine RIVOLLIER :

La plantation des fleurs dans le village aura lieu le lundi 13 mai à partir de 8H.

- Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT

Le Comité Syndical du SIVOS s'est réuni le 05 avril à SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE.

Les points suivants ont été abordés :

- Examen des demandes de subvention et vote ;
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;
- Approbation du compte de gestion du receveur municipal concernant l'exercice 2023 et du compte administratif 2023 ;
- Vote du budget primitif de l'exercice 2024 ;
- Intervention de Mme Céline MICHEL-BERTHE, principale du collège

Suite à la réunion du Conseil d'Ecole, les informations suivantes ont été communiquées :

Des rencontres sportives avec l'Ecole de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET auront lieu à Haute-Rivoire (Classes CP à CM2).

En scrabble, deux élèves sont en finale départementale et qualifiés pour la finale régionale

Le GAAP aura lieu cette année à ANCY.

Une rencontre en chanson aura lieu à MONTROTTIER le 21 juin 2024

La fête de l'Ecole se déroulera le samedi 29 juin – L'Amicale Laïque organisera un repas partagé.

Divers petits travaux sont demandés par les enseignantes (repandre les bandes rugueuses des escaliers menant aux classes 2 et 3 – Jeux à retracer dans la cour – fournir un panneau d'affichage en liège – Réparation de la pompe du jardin – Demande exclusive de la salle de l'ancienne poste pour le couchage des enfants)

Questions diverses :

Une réunion concernant la révision du PLU a été organisée en présence des personnes publiques associées le 08 avril 2024.

Madame le Maire donne lecture du rapport établi par les membres bénévoles de la bibliothèque municipale retraçant la fréquentation des lecteurs pour les années 2022 et 2023. Depuis l'emménagement dans le nouveau bâtiment, une forte hausse de fréquentation de la population a été constatée.

Madame le Maire donne lecture de la lettre d'information reçue de l'association « L'Amicale Laïque » afin d'informer de la situation actuelle et de la décision d'organiser une assemblée générale « extraordinaire » qui aura lieu le 10 juin 2024 à 20H à la salle de la cantine.

Il est rappelé le passage sur la commune le 19 avril 2024 du rallye de CHARBONNIERES-LES-BAINS.

Fixe la séance du prochain conseil municipal le 21 mai 2024 à 20H

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Le Maire,



Patricia BLEIN

La secrétaire,

A blue ink signature, appearing to read "Florence", written in a cursive style.

Florence DEJOIN